

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES

INSTRUCTIONS PARTICULIERES A L'ENQUETE 095 A

I - Personnes à interroger

Il vous est demandé d'interroger personnes et de les répartir de la manière suivante :

| | | <u>Profession du chef de famille</u> |
|-------------------|---|--|
| hommes | ! | <u>cultivateurs exploitants, propriétaires, métayers, fermiers, patrons pêcheurs, exploitants forestiers..</u> |
| | ! | |
| femmes | ! | <u>salariés agricoles, ouvriers pêcheurs, bûcherons..</u> |
| | ! | |
| de 20 à 34 ans | ! | <u>ouvriers, manoeuvres</u> |
| | ! | |
| de 35 à 49 ans | ! | <u>artisans, petits commerçants, représentants de commerce.</u> |
| | ! | |
| de 50 à 64 ans | ! | <u>employés, cadres moyens, techniciens.</u> |
| | ! | |
| de 65 ans et plus | ! | <u>cadres supérieurs, industriels, professions libérales.</u> |
| | ! | |
| | ! | <u>retraités, rentiers, étudiants.</u> |

Remarques sur la profession

- 1°) Des précisions sur la classification par profession des personnes interrogées sont données dans les instructions permanentes (paragraphe 6).
- 2°) La distinction entre cultivateurs exploitants et ouvriers agricoles est claire. Ces derniers sont les seuls salariés qui n'ont aucun lien de parenté avec le chef d'exploitation.
- 3°) Les fonctionnaires et agents des services publics se répartissent selon la nature de leurs fonctions et leur situation dans la hiérarchie entre : ouvriers, employés, cadres moyens, cadres supérieurs. Quelques exemples préciseront cette classification.

- Les fonctionnaires ou agents des services publics ci-dessous; sont à classer:

| | |
|--|-------------------|
| cantonniers, agents des lignes (P.T.T.), conducteurs de locomotive | ouvriers |
| commis, garçons de bureau, facteurs, agents de police, sous-officiers... | employés |
| membres de l'enseignement du premier degré, rédacteurs | cadres moyens |
| directeurs, chefs de service, administrateurs, magistrats, officiers, | |
| ingénieurs, professeurs | cadres supérieurs |

Très important - Une femme, mariée ou non, qui n'exerce pas de profession est à classer dans la catégorie professionnelle du chef de famille, mari ou père. Par exemple, la femme ou la fille d'un ouvrier déclarant ne pas exercer de profession est à classer dans la catégorie "ouvriers". La femme d'un médecin, qui n'exerce pas de profession, est à classer dans la catégorie "professions libérales". Bien entendu, une femme exerçant une profession est à classer dans cette profession.

II - Matériel de l'enquête

Le matériel de l'enquête est constitué par le questionnaire et une carte.

Nous vous adressons, en plus des questionnaires correspondant au nombre de personnes à interroger, deux questionnaires supplémentaires destinés à remplacer des exemplaires devenus éventuellement inutilisables.

La carte sert pour chaque "interview". Nous vous adressons aussi cette carte en plusieurs exemplaires pour le cas où certaines deviendraient inutilisables. L'emploi de cette carte est précisé au paragraphe III, questions 5b, 7, 11, 12b, 33a, 34 et 35.

III - Questionnaire

Questions ouvertes et commentaires

Plusieurs questions sont "ouvertes", d'autres appellent des commentaires, demandent des raisons, nécessitent des précisions.

Il est important de recueillir d'abord, et de noter ensuite, avec autant de détails ou de précisions que possible, les réponses obtenues à ces questions.

Certaines personnes peuvent être embarrassées pour donner une expression verbale à leur pensée. En pareil cas, répétez au besoin le texte de la question principale, le sens de la réponse donnée, et essayez d'obtenir une indication, sans toutefois insister outre mesure.

En aucun cas, n'indiquez vous-même une raison, pour la faire approuver par la personne interrogée ; c'est sa pensée qu'il s'agit de recueillir, et vous ne devez pas l'influencer.

Questions fermées

Se reporter aux instructions permanentes (paragraphe 5).

Remarques particulières

La plupart des questions n'appellent pas de remarques particulières. Toutefois, nous attirons votre attention sur les points suivants.

Questions 2 et 4 - Il y a lieu d'obtenir chaque fois une réponse en un seul chiffre. Si une personne répond par exemple "2 ou 3", ou bien "3 ou 4" lui demander de choisir et de dire si c'est plutôt 2 ou plutôt 3, ou bien plutôt 3 ou plutôt 4, qui correspond le mieux à son sentiment.

Questions 5b, 7, 11, 12b, 33a, 34 et 35. La carte

Au moment de poser la question 5b, remettez la "carte" à la personne interrogée et demandez-lui de répondre à l'aide des indications qui figurent sur la carte.

Ayant toujours en mains la "carte", la personne peut répondre plus facilement à toutes ces questions.

Ne pas oublier de reprendre la "carte" en fin d'interview.

Questions 10 a et 10 b

Après avoir obtenu et noté la réponse à la question 10a, poser la question 10b seulement aux personnes qui ont entendu parler de la régulation ou du contrôle des naissances. Noter brièvement ce qu'elles entendent par là.

Question 17 b

Ne poser cette question qu'aux personnes qui ont répondu "oui" à la question 17 a.

Questions 27 à 30 et 32 à 35- Ces questions ont pour objet de connaître les caractéristiques socio-culturelles des personnes interrogées, et elles permettront l'analyse des réponses aux autres questions selon, par exemple, le niveau d'instruction, ou les préférences d'ordre politique.

Si certaines personnes manifestaient un peu d'étonnement, vous pouvez leur expliquer cet objectif. Il ne s'agit en aucun cas d'être indiscret, si par hasard elles ne voulaient pas répondre. Mais l'expérience montre que presque tout le monde répond sans difficulté.

Fin du questionnaire - La fin du questionnaire n'appelle pas de remarque particulière. Nous vous rappelons la très grande importance qu'il y a à noter avec le plus de précision possible la profession très exacte de la personne interrogée et, s'il y a lieu, du chef de famille. Des indications à ce sujet vous sont données dans les instructions permanentes (paragraphe 6).

IV- Rémunération

La rémunération pour cette enquête est fixée à 8 F par questionnaire rempli.

Noter les frais de correspondance et le total de la somme due sur le bordereau joint, que vous nous retournerez en même temps que les questionnaires remplis, afin que le montant de votre rémunération puisse vous être adressé le plus rapidement possible.

V - Délai et retour des questionnaires

Le délai fixé pour le déroulement de cette enquête est de trois semaines franches à compter de la réception des documents.

En conséquence, nous vous demandons de nous renvoyer les questionnaires remplis en les postant au plus tard le 24 juin 1966.

Bien entendu, si vous êtes prêt plus tôt, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous retourner les documents avant cette date.

VI - Observations complémentaires

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner, éventuellement, tous éclaircissements complémentaires.